

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2023-04-36



Sources de l'Orne
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

Date de convocation :
7 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Paméla, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, TANASE Gabriela, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, CHATEL Jacques, CORU Vincent, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, ROBIEUX Christophe, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul.

Nombre de délégués présents :
38

Excusés avec pouvoir : Mme PUITG Reine-Marie (pouvoir donné à M. HUGUIN Patrick), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. SOREL Damien (pouvoir donné à Mme LAMBERT Paméla)

Nombre de votants :
41

VOIX POUR :

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

VOIX CONTRE :

Objet : Ordures ménagères - Vote des taux TEOM 2023

ABSTENTIONS :

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire deux propositions pour les taux TEOM 2023 :

Proposition 1 :

	Taux 2022	Taux 2023	Bases 2023	Produit
Zone 1	0,1801	0,2750	3 220 964	885 765,10
Zone 2	0,2014	0,2481	747 758	185 518,76
Zone 3	0,1419	0,1788	1 878 270	335 834,68
Zone 4	0,1080	0,1361	3 362 889	457 689,19
Zone 5	0,0558	0,0700	568 252	39 777,64
			TOTAL :	1 904 585,37

Proposition 2 :

	Taux 2022	Taux 2023	Bases 2023	Produit
Zone 1	0,1801	0,2824	3 220 964	909 600,23
Zone 2	0,2014	0,2544	747 758	190 229,64
Zone 3	0,1419	0,1907	1 878 270	358 186,09
Zone 4	0,1080	0,1451	3 362 889	487 955,19
Zone 5	0,0558	0,0750	568 252	42 618,90
			TOTAL :	1 988 590,05

Il est procédé au vote :

Pour la proposition 1	24 voix
Pour la proposition 2	17 voix

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

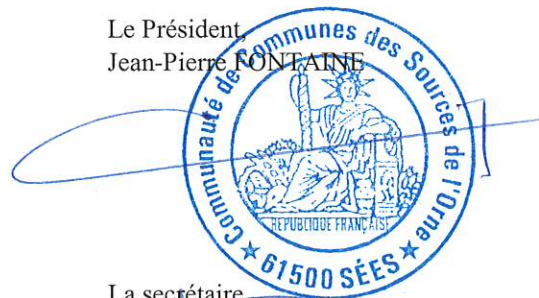
➤ **VOTE** les taux par zone de la façon suivante :

Zone 1 « Sées urbaine porte à porte 2 fois » :	27,50 %
Zone 2 « Mortrée et Almenêches porte à porte 1 + 1 » :	24,81 %
Zone 3 « Chailloué (hors Neuville et Marmouillé) – Ex-CdC Mortrée porte à porte 1 fois » :	17,88 %
Zone 4 « Zone rurale – Apport volontaire » :	13,61 %
Zone 5 « Zone Entreprises » :	7,00 %

➤ **AUTORISE** le Président à notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Jean-Pierre FOUNTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ